

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 20 avril 2015 portant affectation à la mission d'expertise « Simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;
Vu l'arrêté du 8 mars 2012 portant création de la mission d'expertise « Simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques DELORME, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission d'expertise « Simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 avril 2015.

Pour la chef du service
du contrôle général économique et financier :
Le secrétaire général,
É. ROURE